



Le bulletin trimestriel de Vicq sur Mer

n° 3 : Octobre à décembre 2020



Le conseil municipal

Les actualités

Le gîte communal

L'agenda

Infos pratiques

Vicquoises, Vicquois,

En ce début d'année 2021, je tenais particulièrement à vous adresser au nom de l'ensemble du conseil municipal et des agents de VICQ SUR MER nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour vous et votre famille !

La COVID 19 gâche et attriste nos vies depuis des mois. Malgré tout, nous nous sommes efforcés avec l'ensemble des adjoints et des conseillers, élus aux dernières élections municipales de mars 2020, de garder notre dynamisme et notre optimisme afin de faire avancer et aboutir nos projets, comme le gîte et la salle d'exposition du village de Gouberville, la création du foyer rural, la mise en place d'un guichet unique tous les jeudis matin à l'ancienne mairie de Neville sur Mer (pour vous aider aux traitements de vos dossiers administratifs ou sociaux), les boîtes à livres, le bulletin trimestriel, etc.

L'effacement des réseaux sur le village de Cosqueville commencera début février, la réfection des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales au Hameau de la Mer début octobre, suivie de la réfection de voirie et de la réalisation d'un parking. D'autres projets sont à l'étude comme la mise à disposition d'un broyeur de végétaux, d'un transport à la demande sur des petits trajets pour les personnes seules ou démunies.

Pour les ressources humaines, des agents ont quitté notre collectivité pour des raisons personnelles et d'autres sont arrivés pour les remplacer.

Conformément à la loi de protection des données personnelles, nous ne publierons plus que le nombre de naissance, de mariage et de décès ; aucune publication nominative n'est autorisée.

En 2020, l'état civil a enregistré 5 naissances, 2 mariages et 6 décès.

Les Vicquois n'ont pas manqué de projets en cette année 2020 : la mairie a traité près de 150 dossiers d'urbanisme (63 CUa, 26 CUb, 33 Déclarations Préalables, 22 Permis de construire et 3 Permis d'aménager).

Malheureusement, aucune manifestation associative ou communale n'a été autorisée en 2020. Seul le repas des aînés a pu être maintenu.

J'espère de tout cœur que nous pourrons retrouver rapidement nos habitudes pour pouvoir à nouveau nous rencontrer sereinement.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce bulletin.

Bonne lecture et à bientôt.

Richard LETERRIER
Maire de VICQ SUR MER

Le conseil municipal

Fin octobre 2020, Monsieur NICOLAI a démissionné de ses fonctions de 1er adjoint et de conseiller municipal. Madame ARONDEL, suppléante jusqu'alors, a été nommée conseillère municipale le 1er novembre. Lors du conseil municipal du 18 novembre, il a été procédé au remplacement de Monsieur NICOLAI par l'élection d'un nouvel adjoint. Monsieur HAUCHECORNE a été élu à l'unanimité et proclamé 1er adjoint.

Le conseil est constitué de :

- Richard LETERRIER, maire
- Dominique HAUCHECORNE, 1er adjoint en charge des travaux et de la gestion des agents techniques, de la prévention sécurité des agents, de l'entretien des routes et chemins ruraux, de l'entretien du patrimoine foncier et immobilier, du plan communal de sauvegarde, de la réserve communale, des hydrants et de la sécurité routière.
- Valérie MONTRIEUL, 2e adjointe en charge de la communication, du tourisme, de la gestion du gîte et des salles communales, des relations avec les associations, de la culture et de l'événementiel
- Francis DISS, 3e adjoint en charge des finances, du budget et du suivi du compte administratif, des marchés publics, de la gestion du patrimoine foncier et immobilier, du patrimoine historique, de l'environnement, biodiversité et littoral
- Alexia LAINE, 4e adjointe en charge des affaires sociales et scolaires
- Antoine AMBROIS, conseiller délégué au routes et à la logistique
- Marianne POTTIER, conseillère déléguée à la gestion du gîte communal, à l'événementiel et aux animaux
- Sophie QUESNOT, conseillère déléguée au tourisme et aux relations avec les associations

Et Marie-Madeleine AMBROIS, Elodie ARONDEL, Angéline BERTOT, Laurent BLED, Jean-Michel CAUCHOIS-LEMIERE, Louis GUILLOTTE, Jean-Noël LARONCHE, François LEPESQUEUX, Elodie LEPETIT, Mary LESCELLIER et Céline PLANQUE, conseillers.

Les élus de Néville-sur-mer

Dans les 4 bulletins de 2021, vous seront présentés les élus des 4 communes historiques .

Le conseiller municipal référent de Néville, Dominique HAUCHECORNE est Névillais depuis 2011. Capitaine de gendarmerie en retraite, il a passé 38 années au service du public.

Dès les premières semaines suivant l'élection de la municipalité, il a fait preuve d'un réel engagement pour la commune de Vicq sur Mer. Elu 1er adjoint, il assumera sans aucun doute cette fonction avec rigueur, pragmatisme et conviction.

Marianne POTTIER, pour celles et ceux qui ne la connaissent pas, s'est installée à Néville en 1977, chez son époux Bernard POTTIER, anciennement maire de Néville. Femme d'agriculteur, elle est devenue secrétaire de mairie de Néville puis de Vicq sur Mer. Représentée depuis début 2019, elle met son expérience de l'administration d'une commune et sa connaissance du territoire au service de Vicq sur Mer.

Louis GUILLOTTE a choisi de vivre à Néville en 2017 après quelques années d'activité professionnelle dans le Calvados. Historien médiévisse de formation et de passion, il occupe les fonctions de Directeur Général des Services à la ville de Montebourg. Jeune conseiller municipal, il nous a déjà démontré sa volonté de mettre en œuvre ses compétences au service de l'intérêt général des Vicquois.



Les actualités

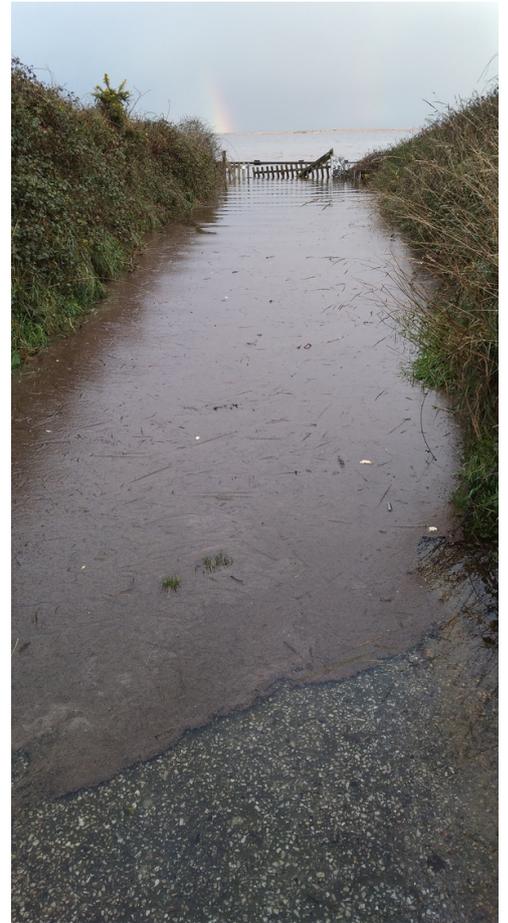
Intempéries et inondations

Les épisodes pluvieux extrêmes de fin décembre et début janvier ont plongé notre commune dans des situations parfois très délicates, comme dans tout le Cotentin aussi. Ainsi, localement des mesures ont été relevées en décembre à Vicq sur Mer révélant plus de 220 ml d'eau (soit 220 litres par m2).

Dès lors et pendant plusieurs jours, routes inondées, creux saturés, regards et caniveaux submergés, marais débordés, clos et champs sous l'eau et chemins impraticables ont posé de nombreux désagréments voire des dégâts matériels à la population, mais aussi dans le travail quotidien de nos agriculteurs et leur bétail.

Quelques hameaux de notre commune sont le réceptacle de cours d'eau nés en amont : ainsi le ruisseau St Benoit à Néville, ou la rivière de Varouville à Vrasville et Rethoville.

En liaison avec les services départementaux de la voirie, les services municipaux en alerte ont dans l'urgence contribué à la signalisation des routes et accès impraticables pour cause d'inondation. Contact est maintenu avec les services de la communauté d'agglomération Le Cotentin, compétents en matière d'eaux pluviales pour la gestion la plus efficace possible de ces situations extrêmes.



CCAS

Le CCAS de Vicq sur Mer a pris effet au 1er janvier 2021. Le Conseil d'administration du CCAS de Vicq sur Mer comprend en nombre égal, quatre membres élus en son sein par le conseil municipal et quatre membres nommés parmi des personnes extérieures au conseil municipal. Le CCAS est présidé par le maire. Parmi les conseillers municipaux se sont portés candidats Marie-Madeleine AMBROIS, Louis GUILLOTTE, Alexia LAINE et Elodie LEPETIT. S'ajouteront donc quatre membres extérieurs, des personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale.

Le CCAS animera une action générale de prévention et de développement social dans la commune : lutte contre l'exclusion, aide alimentaire, soutien auprès des publics vulnérables (personnes âgées, enfants ou encore personnes en situation de handicap).

Infos Covid19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



<https://www.santepubliquefrance.fr/>

Le gîte Le Presbytère



Les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère de Gouberville en gîte de groupe avaient pris du retard à cause des intempéries en début d'année 2020 puis en raison du confinement du printemps. La date d'exécution de fin de travaux a été reportée au 15 juillet 2020. Le gîte "Le Presbytère", nom choisi par le conseil municipal, a finalement été inauguré le 26 septembre 2020.

Le gîte Le Presbytère peut accueillir jusqu'à 12 personnes. Il comprend un grand séjour avec salon (TV, accès internet), un espace repas et une cuisine équipée (four, lave-vaisselle, micro-ondes, congélation...), une chambre accessible aux personnes à mobilité réduite (lit 160X200) avec salle d'eau privative et wc. Au 1er étage : 2 chambres (lit 160X200) avec salle de bains et wc, un palier avec coin jeu, une chambre dortoir (3 fois 2 lits superposés 90X200), un wc et une salle de bain. Pour toute location, les draps et linge de toilette sont fournis. Le gîte s'ouvre sur un jardin clos privé avec une terrasse, d'un côté, et sur une cour close de l'autre côté. Toutes les charges (chauffage, eau, électricité et ménage) sont comprises dans les tarifs de location.

Le gîte est désormais ouvert à la location. Une convention a été signée avec Gîtes de France, qui en assure la commercialisation. Pour consulter les disponibilités et tarifs de location, et réserver le cas échéant, il suffit de se rapprocher de Gîte de France Manche (Gîte Le presbytère - Référence G44433) : <https://www.gites-de-france-manche.com/location-vacances-Gite-de-sejour-a-Vicq-sur-mer-Manche-50G44433.html> Gîte de France a attribué 3 épis au gîte Le Presbytère. Il peut être réservé à la semaine ou pour des courts séjours, en dehors de la période estivale.

Si vous souhaitez des renseignements, vous pouvez téléphoner à la mairie (02.33.54.31.96) ou envoyer un mail à Valérie Montrieul, adjointe : valerie.montrieul@vicq-sur-mer.fr

Photo d'une chambre et de l'escalier du gîte :



Agenda

Travaux

Le **déploiement de la fibre** à Néville, Gouberville, Réthoville et Vrasville étant réalisé, il revient aux habitants concernés de contacter un fournisseur d'accès à internet pour demander le raccordement à la fibre. Pour toute information ou problème éventuel, il faut contacter Manche Fibre au 02.14.16.00.08.

Les **travaux du hameau de la mer** ne débuteront qu'en octobre prochain pour une durée d'environ 6 mois. La première tranche des travaux concernera la réfection des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales, travaux réalisés et financés par la Communauté d'agglomération Le Cotentin. Ensuite pourront commencer les travaux de voirie ainsi que la réhabilitation du parking. Ce projet porte sur la rationalisation de l'usage et la réduction des volumes d'eau de ruissellement. Conseillé par le CAUE, le conseil municipal a approuvé le projet qui consiste à réaliser les places de stationnement en dalle gazon et la chasse Vauville en sable stabilisé, permettant ainsi l'absorption des eaux pluviales.

Ces travaux engendreront de fortes contraintes pour les habitants du hameau de la mer et de la pointe de la loge mais des aménagements seront proposés. Fort heureusement, ces travaux permettront de valoriser le hameau d'un point de vue patrimonial.

Foyer Rural

Le foyer rural a pris son autonomie dès la première réunion de son conseil d'administration le 9 octobre dernier. Le conseil municipal avait décidé de verser une subvention de 2000 € pour amorcer le démarrage du Foyer Rural, dont le budget repose aussi sur la cotisation annuelle des 120 adhérents.

Lorsque les activités du Foyer Rural pourront reprendre, elles seront étoffées par des cours d'anglais pour adultes débutants, proposés par Madame Wilson.

Animations

En raison de la crise sanitaire, les animations qui étaient prévues en 2020 ont été annulées. Le repas des aînés a pu être maintenu en octobre, les conditions et le protocole sanitaire, mis en place par le restaurant La Maison Rouge, le permettant : 86 personnes y ont participé.

Par ailleurs, la municipalité tient à remercier l'association Transmission des Cultures et du Patrimoine qui a tenu à réaliser, encore cette année, un belle crèche dans l'église de Cosqueville et Néville Patrimoine pour la crèche et l'éclairage de l'église de Néville.

La municipalité espère que la situation sanitaire s'améliorera et permettra d'organiser en 2021 les traditionnelles animations de la commune : le repas du 14 juillet, le méchoui de Néville du 15 août, le marché de Noël, le spectacle pour les enfants...

Noël

En réponse à de nombreuses questions posées par nos administrés, sachez que la décision d'illuminer uniquement les églises pendant la période des fêtes de fin d'année avait été prise par la commission Illuminations de la mandature précédente. Cette année, les sapins ont été installés dans les cimetières, essentiellement pour des raisons de facilité de branchement électrique. Il sera toujours possible de faire plus d'illuminations mais cela engendrera un coût important pour acheter des guirlandes de qualité car Vicq sur Mer compte de nombreux hameaux et villages.

Les élus de la nouvelle mandature ont émis des idées :

- planter des ifs dans les cimetières n'en possédant pas car ce sont des arbres résistants et il serait possible de les décorer en lieu et place des sapins ;
- mettre en place un concours de maisons illuminées ;
- organiser une "semaine de lumières" entre Noël et le jour de l'an, au cours de laquelle tous les Vicquois disposeraient des bougies à leurs fenêtres...

N'hésitez pas à nous transmettre vos idées (par mail à vicqsurmer.communication@orange.fr ou en téléphonant à la mairie).

Infos pratiques

Le guichet unique - permanence sociale

Le guichet unique est un service public de proximité qui agit à l'échelle de Vicq sur Mer. La mission est d'accompagner, de conseiller, d'informer et d'orienter les Vicquois qui peuvent se trouver face à des difficultés. Les domaines d'intervention sont l'accès aux droits sociaux, l'accompagnement social, démarches administratives (par exemple : aide au dossier de retraite, à la déclaration d'impôts sur internet), l'accès à l'emploi et à l'insertion, l'information des personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie.

La permanence a lieu le jeudi de 9h à 12h : accueil assuré par Liliane Hallé, secrétaire de mairie.

Permanence ouverte à tous dans l'ancienne mairie de Néville-sur-Mer, sans rendez-vous

Pour plus de renseignements, contacter la Mairie de Vicq sur Mer au 02.33.54.31.96 ou par mail à vicqsurmer.social@orange.fr

Bien vivre à Vicq sur Mer

Règles de bon voisinage / Bruits

La qualité de vie dans nos hameaux dépend de la bonne volonté de tous et du respect des autres. Les travaux de bricolage et de jardinage avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables - de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis - de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.** (Arrêté préfectoral du 27/03/1997)

Brûlage des végétaux

Le brûlage des végétaux, comme des ordures ménagères, est strictement interdit, quelque soit la période de l'année (Arrêté préfectoral du 08/02/2005).

Déjections canines

Des Vicquois déplorent que des excréments de chien se trouvent un peu partout dans nos hameaux et en particulier dans le village de Néville alors même que la commune a installé depuis plusieurs années des distributeurs de sacs plastiques destinés à récupérer les déjections canines.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

Des commerçants à côté de chez vous

Vente de fruits et légumes

LE BIO DU VAL DE SAIRE - 2 l'Essert à Vrasville : le samedi de 9h à 12h30

Madame CABART - Place Gustave Lamache à Cosqueville : le mardi de 16h à 18h

Epicerie ambulante : contactez Sylvie au 06.84.56.53.14

Restauration

L'ESCALE (crêpes, galettes et vin chaud) - Place Gustave Lamache à Cosqueville : le samedi de 10h à 13h

Vente de produits de la mer

GRAIN DE SEL - Place Gustave Lamache à Cosqueville : le samedi de 10h à 13h

Distributeur de pain 24h/24

Boulangerie Fafin - Place Gustave Lamache à Cosqueville

Point infos Vicq sur Mer

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi de 9h à 12h - 14h à 17h

Mardi de 9h à 12h - 14h à 17h

Mercredi de 9h à 12h - 14h à 18h

Jeudi de 9h à 12h - 14h à 17h

Vendredi de 9h à 12h - 14h à 17h

N° de téléphone : 02.33.54.31.96

Email : vicqsurmer.mairie@orange.fr

Retrouvez toutes les infos de Vicq sur Mer:

le site web <https://vicq-sur-mer.fr/>

Facebook et Instagram : @vicqsurmer

Nouveau !

Infos en temps réel sur l'application

PanneauPocket

Vous souhaitez recevoir la lettre d'information de la Mairie ? Inscrivez-vous <https://vicq-sur-mer.fr/vicq-sur-mer-contact>

Permanences des élus

Permanence du maire :

Richard LETERRIER

Le lundi de 14h à 17h

et le samedi matin sur rendez-vous

Permanence du 1er adjoint au maire :

Dominique HAUCHECORNE

Le mardi de 9h à 12h

Permanence du 2e adjoint au maire :

Valérie MONTRIEUL

Le vendredi de 14h30 à 17h30

Permanence du 3e adjoint au maire :

Francis DISS

Le mercredi de 14h à 17h

Permanence du 4e adjoint au maire :

Alexia LAINE

Sur rendez-vous

Recevoir le bulletin en version numérique

Dans le cadre de notre démarche de développement durable, nous proposons à nos administrés de recevoir les prochains bulletins par mail. Si vous souhaitez contribuer à diminuer votre empreinte environnementale, adressez-nous votre demande par mail à vicqsurmer.communication@orange.fr
Merci!



Le bulletin communal trimestriel de Vicq sur Mer - n° 3
Mairie - Village de Cosqueville - 50330 Vicq sur Mer
Directeur de publication : Richard Leterrier, maire de Vicq sur Mer
Conception : Valérie Montrieul, adjointe au maire
Contact : valerie.montrieul@vicq-sur-mer.fr
Impression : Imprimerie Le Révérend

ISSN 2681-5893